



**6 heures solex et mobs  
Parsac-Rimondeix  
Samedi 27 juillet 2024**

## **RÈGLEMENT PARTICULIER**

**ARTICLE 1 :** Le Solex Team Parsac organise une course d'endurance de 6 heures Solex et Mobs le samedi 27 juillet 2024. L'épreuve est réservée aux cyclomoteurs d'une cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup>, solex type 5000, 3800, 3300, 2200, 1700, 1400 (toute autre production sera refusée), mobs production, mobs promotion, scooter et 50 à boîte.

**ARTICLE 2 :** L'épreuve comporte les catégories suivantes :

- 50 à galets : Origine, Origine amélioré, Promotion, Prototype, Super Prototype, Électrique
- Mobs : Production
- Scooter et 50 à boîte

**ARTICLE 3 : PILOTES :** L'épreuve est accessible aux pilotes âgés de 12 ans minimum et titulaires d'une licence UFOLEP, obtenue dans une association affiliée à l'UFOLEP :

- de type R6 (code activité 29033) adulte sportif né en 2006 et avant
- de type R6 (code activité 29033) jeune sportif né en 2007 et après

Une assurance « responsabilité civile » pour cette manifestation est souscrite par l'organisateur. Tous les pilotes auront souscrit une assurance individuelle accident au travers de leur licence UFOLEP (adhésion).

Le jour de l'épreuve, les pilotes devront présenter leur permis de conduire ou leur CASM (Certification d'Aptitude au Sport Motocycliste) ainsi que leur licence. **LES PHOTOCOPIES SERONT REFUSÉES.**

**ARTICLE 4 :** Chaque machine a obligation de présenter un **Passeport Moto** en cours de validation (ce document obligatoire est à réclamer dans vos délégations UFOLEP respectives).

### **\*LES MACHINES :**

De 2 ou 3 pilotes, par machine, féminin, masculin ou mixte. Par suite de défaillance ou d'accident d'un pilote, l'équipier pourra terminer sa course seul. En cas d'accident sur la piste provoquant l'abandon de l'épreuve ou l'évacuation d'un concurrent, seul le pilote restant sera autorisé à récupérer la machine de l'équipe et devra impérativement continuer le circuit dans le sens de la course.

Toutes les opérations mécaniques se feront au stand par les mécaniciens ainsi que le ravitaillement en carburant qui devra se faire moteur arrêté avec des récipients de 5 L maximum. Un deuxième moteur est autorisé.

Chaque stand devra être obligatoirement équipé d'un extincteur et d'un tapis de sol environnemental.

**INTERDICTION DE FUMER DANS LES STANDS.**

### **\*LES PLAQUES :**

- 1 plaque avant frontale de 25 cm de hauteur en matériau flexible
- 2 plaques latérales de 25 cm de hauteur en matériau flexible
- Hauteur des chiffres 14 cm minimum
- Largeur des chiffres 2 cm minimum
  
- **COULEURS A RESPECTER :**
  - Origine :** Numéro noir sur fond blanc
  - Origine Amélioré :** Numéro blanc sur fond bleu
  - Promotion :** Numéro noir sur fond jaune
  - Prototype :** Numéro blanc sur fond noir
  - Super Prototype :** Numéro blanc sur fond rouge
  - Mob Production :** Numéro blanc sur fond vert

**ARTICLE 5 : PARCOURS :** Le circuit d'une longueur de 1700 mètres et de 3 à 6 mètres de largeur a une capacité maximum de 55 équipages. Au-delà de ce nombre nous refuserons les engagements.

**ARTICLE 6 : TEMPS DE COURSE :** Les pilotes devront se relayer et devront observer un repos entre chaque relais.

**ARTICLE 7 : LE DÉPART :** Le départ sera de type « Le Mans », les machines seront tenues par le deuxième pilote ou le mécanicien. Les pilotes seront du côté opposé à la machine. Au signal donné par le directeur de course, les pilotes franchiront à pied la distance qui les sépare de leur machine. Ils devront mettre eux-mêmes leur machine en marche. L'emplacement sur la grille de départ se fera en fonction des temps réalisés lors des essais chronométrés.

**ARTICLE 8 : ENGAGEMENTS :** Pour des raisons d'organisation, **les engagements devront parvenir au plus tard sous 15 jours avant l'épreuve accompagné de la somme de 60 € par équipage et 10 € pour le 3<sup>ème</sup> pilote**, participation aux frais de location du transpondeur est de 5€ (chèque libellé à l'ordre du Solex Team Parsac). Lors du contrôle administratif, chaque équipage devra remettre un chèque de caution de 250 euros pour le matériel de pointage (transpondeur)

**Important: Majoration de 10 euros pour les engagements tardifs (avant 14 juillet 2024).**

Pénalités après deux avertissements pour les motifs suivants :

- Tout manquement aux règlements, tout comportement antisportif envers les concurrents, les officiels, le public, etc. Tout accrochage volontaire entraînera une sanction immédiate.
- Non respect des signaux par drapeaux signalés par les commissaires de pistes ou par le directeur de course.
- Position de conduite dangereuse.
- Fuite d'essence, notamment par la prise d'air du réservoir.
- Défaut d'échappement.
- Transport de bouteille en verre, ou de bidon de carburant.
- Bras découverts.
- **Changement de pilote par un pilote non repéré.**
- **Refus de démontage**

### **DROIT A L'IMAGE**

**Autorise le Solex Team Parsac à utiliser des photographies ou films de chaque pilote (isolé ou en groupe) sur des publications de l'association, plaquettes ou affiches, informations par voie de presse locale ou nationale à des fins de promotions des activités ou autres. Sans aucune rémunération ou autre contrepartie.**

**ARTICLE 9 : LES DIFFÉRENTS DRAPEAUX ET LEURS SIGNIFICATIONS** : Pendant la course, différentes indications peuvent être données au moyen des drapeaux par les commissaires de piste et le directeur de course.

- **Rouge** : arrêt immédiat
- **Vert** : voie libre
- **Jaune** : danger
- **Jaune avec bandes verticales rouges** : changement d'adhérence
- **Bleu** : vous allez être doublé
- **Noir avec numéro** : arrêt de celui-ci
- **Blanc** : ambulance dans le circuit, défense de dépasser
- **Blanc et noir à damier** : fin de course, arrêt

**ARTICLE 10 : VÉRIFICATIONS TECHNIQUES** : Elles auront lieu le samedi 27 juillet 2024 à partir de 8 heures en parc fermé. Avant le début des épreuves, les concurrents devront présenter personnellement :

- Leurs machines équipées des numéros de course et du second moteur.
- Un casque homologué et agréé pour l'activité (tout casque présentant des traces d'un choc sera refusé).
- Un équipement conforme obligatoire : des chaussures hautes, un pantalon de toile solide ou de cuir, le torse et les bras entièrement couverts ainsi que des gants résistants.
- Protection dorsale (homologation : EN 1621-E) et genouillères obligatoires.
- Équipement de compétition conseillé : lunettes adaptées.
- Baskets, bottes caoutchouc, déguisements interdits.
- Durant la compétition, la visière du casque devra être impérativement abaissée, si le casque ne comporte pas de visière : lunettes de protection obligatoires.
- Après la course, les contrôles pourront porter sur la conformité du moteur des trois premiers de chaque catégorie sur la décision de la direction de course et de l'organisation.

**TOUTE MACHINE JUGÉE DANGEREUSE OU NON-CONFORME A LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE ET AUX FICHES TECHNIQUES SERA SYSTÉMATIQUEMENT REFUSÉE.**

**ARTICLE 11** : Les essais libres auront lieu le samedi 27 juillet 2024 de 9h30 à 10h30.

Le départ de la course aura lieu à 12 h et les concurrents circuleront dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, pour une durée de 6 heures, l'arrivée ayant donc lieu à 18 heures.

**ARTICLE 12** : Un classement sera établi par catégorie.

La remise des prix aura lieu devant la mairie à l'issue de la course. Des médailles, des coupes et des lots récompenseront les 3 premiers de chaque catégorie, ainsi que le premier équipage féminin.

**ARTICLE 13 : RÉCLAMATION** : Toute réclamation devra être écrite, présentée par un titulaire de licence, remise au directeur de course, accompagnée d'une caution de 50 euros remboursable si la réclamation est prise en compte. Aucune réclamation ne sera prise en considération passé un délai de 30 minutes après la proclamation des résultats.

**Toute réclamation devra être écrite, présentée par un titulaire de licence, remise au directeur de course accompagnée d'une caution de 100 € qui lui sera remboursée si la réclamation est fondée. Aucune réclamation ne sera prise en considération passé un délai de 30 minutes après la proclamation des résultats.**








**ARTICLE 14 : APPLICATION DU RÈGLEMENT** : En s'engageant, les concurrents déclarent avoir pris connaissance du règlement et devront s'y conformer. Pour tout ce qui n'est pas défini ci-dessus, se reporter au règlement technique endurance 50 cm<sup>3</sup> à galet pour les Solex, ainsi qu'au règlement technique endurance 50 cm<sup>3</sup> pour les mobs production, promotion, scooter et 50 à boîte.

Ces documents sont consultables à l'adresse suivante : [www.cns.ufolep.org](http://www.cns.ufolep.org)

**ARTICLE 15 : ANNULATION** : Le club organisateur se réserve le droit d'annuler la course si le nombre minimal d'engagés n'est pas obtenu, ou pour toute autre raison de force majeure. Dans ce cas, les concurrents déjà inscrits seront prévenus individuellement au plus tard 48 heures avant la course et seront intégralement remboursés de leur engagement.

**Nous vous rappelons que le jeu doit primer sur l'enjeu.**

# LEGENDE

-  Poste de secours
-  Parking
-  Poste de commissaire
-  Point spectateur
-  Circuit
-  Accès secours
-  Buvette - restauration

